



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 septembre 2001

**Convention Ville de Niort/ E.D.F. - Organisation d'un chantier été
pour les jeunes**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 septembre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 17 septembre 2001

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M.
Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle
RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M.
Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck
GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

DELIBERATION D2012842001

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2001

Vie Associative/Jumelages

**Convention Ville de Niort/ E.D.F. - Organisation d'un chantier
été pour les jeunes**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

EDF / GDF Vienne et Sèvres propose une action Insertion Chantiers Loisirs en direction des jeunes en rupture sociale des quartiers sensibles.

Cette action très positive depuis quelques années, consiste à l'organisation d'activités d'intérêt général (nettoyage, peinture des postes de transformation d'électricité), associées à des périodes de loisirs pour les jeunes.

Une sensibilisation aux problèmes de sécurité électrique est conduite par EDF / GDF auprès des jeunes.

La Ville de Niort assure l'encadrement des jeunes sur les chantiers et dans leurs loisirs.

Outre l'aspect sécurité, EDF / GDF assure les besoins matériels pour la réalisation des travaux et une participation financière de 15.000 F

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention avec EDF / GDF afin d'organiser le chantier-loisirs 2001.

- percevoir la participation financière de 15.000 F

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Alain BAUDIN



CONVENTION particulière

**ENTRE LA VILLE DE NIORT
ET EDF GDF SERVICES VIENNE ET SEVRES
POUR LES CHANTIERS LOISIRS D'ETE
ANNEE 2001**

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La Ville de Niort, ci-après dénommée La VILLE, représentée par Monsieur Bernard BELLEC, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 17 septembre 2001,

ET

EDF GDF SERVICES VIENNE et SEVRES, ci-après dénommée EDF GDF

souhaitent mener en commun une action désignée "Les Chantiers-Loisirs d'été", ayant pour objet de permettre à des jeunes de la commune de réaliser un projet comportant trois axes principaux :

- réaliser un travail ayant une dimension environnementale et artistique,

- découvrir le monde de l'entreprise,
- bénéficier d'un retour pour le travail accompli au travers d'un séjour de détente ou ludique.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS D'EDF-GDF

EDF-GDF met à disposition les façades du poste de Distribution Publique d'Electricité :

BREMAUDIÈRE situé 1 rue Guilloteau à Niort

et autorise La VILLE à réaliser une fresque afin que le poste s'intègre mieux dans l'environnement.

Le matériel et la peinture nécessaires à la réalisation du projet seront fournis à concurrence de 5.000 F Hors taxes.

Un échange avec les jeunes sur le fonctionnement des entreprises EDF et GDF ainsi qu'une visite d'un ouvrage technique de distribution d'énergie (poste électrique ou de livraison de gaz) pourront être organisés à la demande.

EDF-GDF fera un don de 15.000 F à La VILLE. Cette somme servira à organiser le séjour de détente destiné aux adolescents.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DE La VILLE

Le personnel de La VILLE assurera l'animation et l'encadrement du groupe d'adolescents.

La VILLE s'engage à respecter les prescriptions suivantes relatives à la sécurité du personnel non habilité travaillant au voisinage d'installations électriques en exploitation (décrets du 8 janvier 1965 et du 14 octobre 1991) :

- ne jamais utiliser d'appareils à projection d'eau sous pression,
- ne jamais obstruer les grilles de ventilation
- laisser les portes du poste et des coffrets fermées,
- ne pas masquer les pancartes réglementaires apposées sur le poste

Avant réalisation, le projet de fresque sera présenté pour approbation aux interlocuteurs d'EDF-GDF.

Le choix et l'organisation du séjour de détente seront à l'initiative de La VILLE.

Un bilan global de l'action (nombre de participants, nature du séjour...) sera adressé pour information aux partenaires avant le 31 décembre 2001.

En outre La VILLE s'engage à :

- valider le projet de fresque,
- assurer la fourniture éventuelle du matériel de protection des chantiers,
- organiser le point presse.

ARTICLE 4 - PERIODE ET DUREE

La réalisation du chantier-loisir est prévue du 20 août au 7 septembre 2001.

ARTICLE 5 - COMMUNICATION

Un "point-presse" sera réalisé à l'initiative de La VILLE (associant EDF-GDF en tant que partenaire).

Ce point presse sera organisé au plus tard à la fin de l'opération et si possible dans ses derniers jours afin de présenter l'opération en phase active.

ARTICLE 6 - LES INTERLOCUTEURS

Les interlocuteurs d'EDF GDF SERVICES VIENNE et SEVRES pour cette action sont :

Christian TILLEAU, Responsable de l'Agence COLLECTIVITES LOCALES (tél. 05.49.44.71.72)
Gilbert TOUREILLE, Responsable du Centre d'Exploitation des Deux Sèvres (tél. 05.49.32.40.32)

Les interlocuteurs de la Ville de Niort sont :

Claude VITELLINI, Chargé de mission (tél. 06.82.18.09.27)
Djamel KHALI, Animateur (tél. 05.49.78.78.57)

Fait à Niort, le

Pour la Ville

Pour EDF GDF SERVICES VIENNE et SEVRES

Bernard BELLEC
Maire de Niort

Thierry MENNEGAND
Directeur des Relations Entreprises et Collectivités

[Ordre du jour](#)